Obligations de l'employeur en matière de Santé, de sécurité et de conditions de travail

CCI FORMATION
CCI GRENOBLE

QSE - Santé et sécurité au travail - 2025

En résumé

Il est essentiel de connaître les obligations en matière de santé, sécurité et conditions de travail afin de garantir un environnement professionnel sain et sûr. En comprenant ces obligations, les employeurs peuvent prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles, améliorer les conditions de travail et assurer la responsabilité légale de protection des collaborateurs. Un environnement sûr est synonyme de bien-être et de productivité pour les salariés.

740 €

Net de taxes par personne

O1 OBLISSCT 23-A23

2 jours soit 14 heures

Dates et villes

Grenoble - 04 76 28 29 28

- jeu 13 nov 2025, ven 14 nov 2025

Objectifs :

Identifier les enjeux et les obligations liées à la santé, sécurité et conditions de travail en entreprise.
Identifier les acteurs de la sécurité et santé au travail et leurs rôles respectifs.
Evaluer les risques encourus en cas de non-respect des obligations.
Gérer et réduire les risques de sanction.

Prérequis :

Aucun prérequis n'est exigé pour suivre cette formation.

Participants :

Dirigeant(e), Responsable Ressources Humaines, Responsable QSE, Chargé(e) de sécurité en entreprise.

Effectifs :

Un effectif de 12 personnes maximum.

Intervenants :

Cette formation est animée par un formateur et consultant spécialisée en santé, sécurité et dialogue social.
Tous nos consultants formateurs répondent aux exigences de notre système qualité.

Le contenu

1. Les enjeux et les obligations liées à la santé, sécurité et conditions de travail en entreprise

Identifier les enjeux de la sécurité et de la santé au travail : pour l'employeur, pour l'entreprise et pour le collaborateur.

Répertorier les obligations légales en tant qu'employeur :

Actions de prévention des risques professionnels.
Actions d'information et de formation.

Organisation et moyens adaptés à la prévention.
Évaluation des risques dans l'entreprise.
Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).
Mise en place d'actions et suivi des plans d'action.
Définir accident de travail, maladie professionnelle, accident de trajet,...
Situer la responsabilité de l'employeur en cas d'accident ou de maladie professionnelle.

2. Les acteurs de la santé et de la sécurité en entreprise

Identifier les acteurs de la santé-sécurité en entreprise (employeurs, salariés, CHSCT, inspection du travail...).
Connaître les droits et devoirs des acteurs internes.
Situer le cadre de consultation d'acteurs externes.

3. Les principaux risques encourus par l'employeur en cas de non-respect des obligations

Accidents du travail et maladies professionnelles.
Réclamations des salariés (ex. : harcèlement moral, conditions de travail dégradantes).
Contentieux avec les organismes de contrôle (ex. : inspection du travail).
Réputation et image de l'entreprise ternies.
Coûts financiers liés aux amendes, aux indemnisations, aux arrêts de travail,...

4. Méthodes de gestion et de réduction des risques

Élaboration d'un plan d'action pour se conformer aux obligations.
Importance de la prévention et de la formation continue des salariés.
Gestion des situations de crise et communication de crise.

Méthodes, moyens et suivi

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

CCI Formation met à disposition de ses clients l'ensemble des moyens pédagogiques nécessaires à l'exécution de cette formation conformément aux éléments présentés. La pédagogie sera adaptée pour favoriser l'implication des participants et l'acquisition des compétences. Le formateur présentera des éléments théoriques comme base de discussion et incitera les échanges entre les participants.

Analyse de cas concrets et jurisprudence pour illustrer les risques et les conséquences

Exemples d'entreprises ayant fait l'objet de sanctions pour non-respect des obligations.
Étude de décisions de justice en lien avec la sécurité au travail.

Moyen d'appréciation de l'action

Le stagiaire est soumis à des mises en situation, des exercices pratiques, des analyses de ses pratiques dans une pédagogie active et participative permettant un contrôle continu de sa progression et du développement de connaissances et de compétences acquises conformément aux objectifs visés.
Une évaluation des acquis sera réalisée en fin de formation par le formateur.
Elle permettra d'attester de l'acquisition des compétences par le stagiaire à l'issue de la formation.

Suivi de l'action

Une feuille de présence par demi-journée devra être signée par le stagiaire.

Accessibilité

L'inscription à cette formation est possible jusqu'à 48 heures avant le début de la session.

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Dans le cadre de la charte H+, CCI Formation est un relais auprès des acteurs du handicap pour répondre le mieux possible à votre demande de formation. N'hésitez pas à prendre contact avec notre référent pour que nous étudions votre demande.